

**COMMUNE DE SAINTE-MAXIME**

N°20 - 200503  
DAJ/AP

**ARRÊTÉ**  
**RELATIF À LA CONSULTATION N°2020-AP030109AC**

**LES TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE TRANSFORMATION ET DE RENOVATION DANS  
L'ENSEMBLE DU PATRIMOINE DE LA COMMUNE DE SAINTE-MAXIME ET DU CCAS**

Le Maire de la Commune de Sainte-Maxime,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Commande Publique,  
Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 20 janvier 2020 au BOAMP et au J.O.U.E.,  
Vu la date limite de remise des offres fixée au 24 février 2020 à 12h00,

Considérant que la procédure peut être déclarée sans suite à tout moment pour motif d'intérêt général.

**ARRÊTÉ**

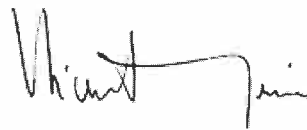
- Article 1 : Le lot 1 et le lot 6 de la procédure de mise en concurrence n° 2020-AP030109AC relative aux travaux d'entretien, de transformation et de rénovation dans l'ensemble du patrimoine de la commune de Sainte-Maxime et du CCAS, sont déclarés sans suite en raison de la disparition du besoin pour l'année 2020.

- Article 2 : Tous les candidats en sont informés par courriers.

- Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur Général des Services Techniques, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINTE-MAXIME, le

Signé : le vendredi 10 avril 2020 MORISSE Vincent  
Maire



Publié le :

Le présent Arrêté est susceptible d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de la dernière des formalités effectuée en vue de lui conférer un caractère exécutoire